

FICHE DE SUIVI DE STAGE

L'Etablissement d'accueil :

L'étudiant (e) :

Inscrit en Deuxième Année Mastère en Architecture

Durée du stage : **Du dimanche 24 janvier 2021 au jeudi 04 février 2021**

Journées de présence effective du stagiaire

Date	Signature du stagiaire	
	Matin	Après-midi
Dimanche le 24 janvier 2021		
Lundi le 25 janvier 2021		
Mardi le 26 janvier 2021		
Mercredi le 27 janvier 2021		
Jeudi le 28 janvier 2021		
Dimanche le 31 janvier 2021		
Lundi le 01 février 2021		
Mardi le 02 février 2021		
Mercredi 03 février 2021		
Jeudi le 04 février 2021		

Fait à le

**Cachet et signature du responsable
de l'établissement ou l'administration d'accueil**

Attestation de Stage

Je, soussigné(e) (le responsable de stage).....né(e) le.....à.....

Que l'étudiant (e).....

Inscrit(e) en **Deuxième Année Mastère en Architecture** à l'Université Mohamed Seddik BENYAHIA de Jijel.....

A effectué un stage pratique dans la filière :..... **Architecture**.....

A (l'établissement, administration...) :.....

Durant la période du **dimanche 24 janvier 2021**.....au **jeudi 04 février 2021**.....

Fait à Je

**Le responsable de l'établissement
de l'enseignement supérieur**

**Le responsable de l'établissement ou
l'administration d'accueil**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOHAMED SEDDIK BENYAHIA DE JIJEL
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE



MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Stage pratique sur site de l'étudiant :

Nom : **Prénom :**

Inscrit en : **Deuxième Année Mastère en Architecture**

Encadré (s) par : (Enseignant du projet 3) : **Groupe Atelier :**

CONVENTION DE STAGE

Entre l'Université Mohamed Seddik BENYAHIA de Jijel, Faculté des Sciences et de la Technologie

Représentée par son Doyen : Mekideche Med Rachid

Et

L'établissement ou l'administration d'accueil :

Représenté par :

Article 1er. - **Dispositions générales**

La présente convention est régie par les dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 13-306 du 24 Chaoual1434 correspondant au 31 août 2013 portant organisation de stages pratiques et en milieu professionnel à l'intention des étudiants.

Et de l'arrêté N° 19 du 21 janvier 2015 portant nature et modalités d'évaluation, de contrôle et de programmation des stages pratiques et en milieu professionnel à l'intention des étudiants.

Art. 2.- **Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser le cadre d'organisation et de déroulement des stages pratiques et en milieu professionnel, à l'intention des étudiants du département d'Architecture de l'Université Mohamed Seddik BENYAHIA de Jijel.

Le stage concerne l'étudiant(e) :

Encadré(e) par :

Inscrit(e) en vue de l'obtention du diplôme de **Mastère en Architecture.**

Art. 3. - **Objectifs du stage**

Le stage de formation a pour objet de permettre à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances théoriques et méthodologiques acquis durant sa formation et réaliser le projet de fin d'études par la préparation d'un mémoire.

Le but du stage consiste à préparer l'étudiant à la vie professionnelle. Le stage fait partie du cursus pédagogique de l'étudiant, il est obligatoire en vue de l'obtention des diplômes de master.

Les activités de stage sont déterminées par l'établissement universitaire et l'établissement ou l'administration d'accueil en fonction du programme de la formation dispensée.

Art. 4. - **Thèmes des stages et organisation du travail**

Les thèmes des stages ainsi que les plans de travail des stagiaires et les objectifs assignés aux stages sont laissés à l'appréciation des encadreurs des stages et sont déterminés selon le programme d'études et le sujet de fin d'études validé par l'encadreur enseignant-chercheur de l'établissement universitaire, avec l'accord des instances pédagogiques de l'Université Mohamed Seddik BENYAHIA de Jijel et des instances concernées par la prise en charge des stages de l'établissement ou de l'administration d'accueil.

Art. 5. -**Désignation, des encadreurs et maîtres de stage**

L'établissement universitaire désigne un encadreur enseignant-chercheur, l'établissement d'accueil désigne un maître de stage.

Les cadres techniques (maîtres de stage) chargés de suivre les stagiaires sont désignés par le Responsable de l'établissement d'accueil et doivent être des ingénieurs ou des architectes avec au moins cinq (5) ans d'expérience.

Durant sa présence sur les lieux du stage, le stagiaire est placé sous l'autorité hiérarchique du maître de stage désigné.

Il doit respecter strictement les dispositions du règlement intérieur de l'établissement ou de l'administration d'accueil et du service ou il est affecté.

Art. 6. - **Modalités pratiques de déroulement du stage**

- **Périodicité des stages**

Les stages se dérouleront sur la période : **du dimanche 24 janvier 2021 au jeudi 04 février 2021**

Avec une périodicité de : **10 jours**

La répartition se fait comme suit :

- 1er semestre: stage d'imprégnation au sein d'un service
pour l'étudiant (e) :

- 2ème semestre : les stagiaires sont affectés vers les différents services selon les plannings suivants :

1er groupe du **dimanche 24 janvier 2021 au jeudi 04 février 2021**

2ème groupe du/..... au/.....

Chaque groupe est composé de (nombres d'étudiants) : **un (01)**.....

Les effectifs de chaque groupe sont dimensionnés avec les encadreurs en fonction des capacités d'accueil de l'établissement ou de l'administration d'accueil.

Art. 7. - **Conditions diverses**

. **Rémunération des maîtres de stage**

Les maîtres de stage perçoivent une rétribution servie par l'établissement de l'enseignement supérieur conformément à la réglementation en vigueur.

. **Couverture sociale du stagiaire**

La couverture de la sécurité sociale est assurée par l'Université Mohamed Seddik BENYAHIA de Jijel.

Lorsqu'un accident survient par le fait ou à l'occasion du stage en entreprise, l'obligation de la déclaration de l'accident de travail incombe à l'établissement ou l'administration dans laquelle est effectué le stage.

L'administration ou l'établissement d'accueil doit adresser sans délai à l'établissement universitaire dont relève le stagiaire une copie de la déclaration d'accident de travail envoyé à la structure de la sécurité sociale compétente.

. Conditions d'absence du stagiaire

Le stagiaire est autorisé à s'absenter dans les cas suivants :

...../.....
...../.....

Art. 8. - Durée de la convention et modalités de résiliation

La présente convention de stage est conclue pour une durée de trois (3) ans renouvelable pour la même période.

La partie qui souhaite mettre fin à la présente convention est tenue d'informer l'autre partie six (6) mois avant la date proposée de la fin de la convention.

Art. 9. - Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties.

Fait à, le

L'établissement de l'enseignement Supérieur
Représenté par le Doyen de la Faculté
des Sciences et de la Technologie

L'établissement ou l'administration d'accueil
Représenté par :

جامعة محمد الصديق بن يحيى بجيجل
UNIVERSITE MOHAMED SEDDIK BENYAHIA DE JIJEL
كلية العلوم والتكنولوجيا
Faculté des Sciences et de la Technologie
قسم الهندسة المعمارية
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE



CARNET DE SUIVI DU STAGE PRATIQUE

L'étudiant

Nom : Prénom :

Inscrit en Deuxième Année Mastère en Architecture

Encadré (s) par : (Enseignant du projet 3) :

Groupe Atelier :

Adresse :

Tél. :

L'établissement d'accueil

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Le chargé du suivi :

Monsieur,

La Direction, les Enseignants du Département d'Architecture de l'Université de Jijel, l'étudiant vous remercient de l'intérêt que vous portez à la formation des jeunes.

Ils savent tous votre temps précieux, mais sont conscients également du caractère indispensable et irremplaçable d'une prise de contact avec le milieu professionnel.

Ces périodes de stages pratiques sont très importantes ; elles sont pour l'étudiant un premier contact professionnel avec la vie active.

LA PERIODE DE FORMATION EN STAGE

D'une durée totale de **90** heures, la mise en situation professionnelle (**Stage**) des étudiants de **deuxième année Master en Architecture** du système L.M.D., fait partie de l'Unité d'Enseignement **Méthodologie**. Elle doit se dérouler durant le premier semestre de l'année académique (**2020/2021**).

Les stages peuvent se dérouler en cabinet d'architecture, en bureau d'études, en entreprise, dans les services techniques des collectivités locales, ministères, agences d'aménagement urbain, etc.

LES ACTIVITES DU STAGE

A l'issue des 90 Heures de stage et à l'aide de son carnet de suivi, l'étudiant élabore un rapport de stage, visé par les responsables des structures d'accueil et évalué par les enseignants chargés du suivi du stage, portant sur l'ensemble des travaux confiés ou observés durant la période de stage (**environ 15 pages**). Le rapport présente la description détaillée de toutes les activités et le déroulement des tâches réalisées, les remarques de l'étudiant concernant l'exercice du métier, ainsi que les difficultés observées (d'ordre professionnel, administratif, juridique, financier, organisationnel, etc.). Le rapport doit être accompagné d'un dossier graphique et photographique, présentant les projets et chantiers auxquels l'étudiant a été initié durant son stage.

- la description des activités à rédiger selon les « *Fiches descriptives d'activité* » du carnet de suivi ;
- la mise en forme du dossier fera largement appel à l'outil informatique ;
- le dossier sera soutenu lors d'un exposé oral de **15 mn** ;
- l'ensemble « *Dossier d'activité* » et « *Exposé* » donnera lieu à une proposition de note de l'équipe pédagogique.

La période de formation en milieu professionnel doit permettre à l'étudiant :

- de conforter les acquis enseignés en cours ;
- d'appréhender de nouvelles connaissances ;
- l'Adaptation des acquis théoriques au cadre professionnel ;
- l'Immersion progressive dans le cadre professionnel ;
- l'acquisition des informations sur le milieu professionnel ;
- la mise en situation de l'exercice de la profession d'Architecte ;
- la sensibilisation à l'environnement institutionnel, juridique, et réglementaire de l'exercice de la profession d'architecte.

Thèmes proposés :

- Participer aux réunions de bureaux et de chantiers relatives à la réalisation d'études ou de travaux sus-cités.
- établir des dossiers de permis de construire, marchés, soumissions etc. ;
- dessiner des plans d'exécution (coffrage, B.A., ferrailage, détails...etc.) ;
- utiliser des appareils topographiques ;
- faire la mise au net des relevés topographiques ;
- établir des métrés ou avant-métrés ;
- estimer un projet ;
- suivre des travaux de chantier ;
- participer à diverses réunions ;
- aborder les notions de marchés ;
- établir des comptes rendus ;
- utiliser des outils courants de communication ;
- effectuer des relevés ;
- participer aux travaux de suivi de chantiers ;
- Participer à l'élaboration d'études d'urbanisme (PDAU, POS et autres) ;
- Participer à l'élaboration d'études d'aménagement urbain, amélioration urbaine...etc. ;
- Participer à l'élaboration des dossiers d'actes d'urbanisme (Permis de construire, permis de lotir...etc.) ;
- Participer au contrôle et à la vérification des projets d'études d'instruments d'urbanisme (PDAU, POS et autres) ;
- Participer à l'instruction des demandes d'actes d'urbanisme (Permis de construire, permis de lotir...etc.) ;
- participer aux projets de restauration et de réhabilitation ;
- participer aux réunions de chantiers ;
- établir des simulations 3D pour les projets de restauration ;
- participer à la conception de projets d'habitat individuel et collectif ;
- dessiner des plans en utilisant les logiciels de DAO et CAO ;
- suivre des travaux de chantier ;
- établir des comptes rendus.

TABLEAU DES SAVOIRS A ACQUERIR DURANT LE STAGE

Domaine	Savoirs	Connaissances	
1. CONNAISSANCES DU MONDE PROFESSIONNEL	S.1 Contexte administratif et juridique	S.1.1 – Les intervenants	
		S.1.2 – Procédure administrative	
2. CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	S.2 Confort de l’habitat	S.2.1 – Confort spatial	
		S.2.2 – Confort thermique	
		S.2.3 – Confort acoustique	
	S.3 Technologie de construction	S.3.1 – Clos couvert	
		S.3.2 – Equipements Finitions	
	S.4 Etude des structures	S.4.1 – Analyse d’un ouvrage	
		S.4.2 – Statique	
		S.4.3 – Résistance des matériaux	
	3. MISE EN FORME DU PROJET	S.5 Techniques de représentation	S.5.1 – Les outils, la norme et la représentation
			S.5.2 – Dessins d’architecture
S.5.3 – Dessins d’exécution			
S.5.4 – Croquis à main levée			
S.5.5 – Documents descriptifs			
S.6 Quantification et estimation d’un ouvrage		S.6.1. – Les documents	
		S.6.2. – L’avant métré	
4. REALISATION DU PROJET	S.7 Gestion de chantier	S.7.1 – Préparation de chantier	
		S.7.2 – Calendrier de travaux	
		S.7.3. – Exécution du chantier	
		S.7.4 – Hygiène, sécurité, qualité, environnement	
	S.8 Bilan d’une opération	S.8.1 – Respect des délais	
		S.8.2 – Coûts constatés	
		S.8.3. – Ecart constatés	

Stage effectué du au.....

ACTIVITES REALISEES OU OBSERVEES

Semaines	Jours	Activités	En Autonomie	Abordées	Observées
Semaine du au	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
Semaine du au	1				
	2				
	3				
	4				
	5				

Nom et Prénom de l'étudiant :

Description de l'activité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Observations du responsable du stage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du responsable du stage :

Nom et Prénom de l'étudiant :

Description de l'activité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Observations du responsable du stage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du responsable du stage :

